**FORMATION ESCRIME ARTISTIQUE**

**NOUVELLE-AQUITAINE**

L’escrime artistique et de spectacle fait revivre la pratique de l’escrime à travers toutes les époques. C’est une discipline qui ne cesse de croître au sein des clubs. Le Comité Régional Nouvelle Aquitaine vous propose la formation et la certification des diplômes fédéraux en escrime artistique

**ORGANISATION DE LA FORMATION DES DIPLOMES D’ESCRIME ARTISTIQUE ET DE SPECTACLE**

La formation et la certification se déclinent au niveau de la région Nouvelle Aquitaine. Un cadre référent agréé escrime artistique doit piloter cette formation avec le cadre technique. Le cadre référent Nouvelle Aquitaine est Mickael DASSAS.

Les diplômes fédéraux se déclinent en deux niveaux : l’animateur et l’éducateur fédéral d’escrime artistique et de spectacle.

DEFINITIONS :

L’animateur : L’animateur d’escrime artistique et de spectacle est un assistant de l’enseignant diplômé d’État ayant compétence à encadrer un groupe. Il peut prendre des responsabilités dans le cadre de l’initiation à l’escrime artistique et de spectacle. Il reçoit du maître des directives pédagogiques précises qu’il se limite à suivre. Il est capable de prendre des initiatives dans le cadre de l’animation.

L’éducateur : L’éducateur d’escrime artistique et de spectacle est un enseignant capable de soutenir les actions du diplômé d’État, il peut exercer en autonomie sous certaines conditions. Il conduit une action éducative avec un groupe en escrime artistique et de spectacle. Il effectue une démarche individuelle ou collective de perfectionnement dans une spécialité, Grand siècle ou Médiévale. Il participe à la vie du club.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation alterne des modules de formations sous forme de stage et des modules en situation, avec tuteur, au sein d’une structure d’accueil.

* 1er stage de deux jours à Libourne les 31 octobre et 1er novembre 2020
* 2ème stage à Boulazac les 2 et 3 janvier 2021
* 3ème stage et la certification : lieu et dates à déterminer en fonction de l’évolution des conditions sanitaires

COUT DE LA FORMATION :

Le CRENA financera tout ou partie des dépenses liées à l’encadrement des stages de formation du comité destinés notamment à la formation des animateurs et éducateurs (défraiement des intervenants et frais de transport, d’hébergement et de repas) sur proposition chaque année d’un programme de formation et d’animation co-construit entre l’ETR (représenté par Mickael Dassas) et le comité directeur.

EVALUATION ET CERTIFICATION :

Les candidats seront évalués, à l’issue de leur formation, par un jury constitué par le cadre référent et agrée, par le CTS ou des enseignants diplômés d’Etat, possédant des compétences en escrime artistique.

Le diplôme est délivré par l’IFFE, aux candidats qui auront validé l’ensemble des modules.

Un calendrier formation précis est établi en début de saison, il précisera les lieux et dates des différents stages ou regroupements.